

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 22 MAI 2025 À 8 H 30 AU 300, RUE PARENT

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
Nathalie Lasalle, conseillère
Martin Pigeon, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sophie Collerette, directrice - Service des loisirs, sports, culture et développement social, Monsieur Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Monsieur Danny W. Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels et Monsieur Simon Vincent, greffier adjoint

CE - 14733_25-05-22 POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14734_25-05-22 POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14735_25-05-22

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 8 MAI 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 mai 2025 a été transmise aux membres du comité exécutif le 16 mai 2025;

Il est proposé par : Marc Bourcier

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 mai 2025 soit approuvé.

CE - 14736_25-05-22

POINT 5.1

AIDE FINANCIÈRE - MARCHE POUR LA SCLÉROSE EN PLAQUES - LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme SP Canada Laurentides reçu au cabinet du maire pour l'évènement "La Marche SP" qui se déroulera le 25 mai 2025;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite contribuer à cette levée de fonds;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville offre une aide financière à la SP Canada Laurentides pour la "Marche SP" du 25 mai 2025.

La Ville autorise la trésorière à payer un montant de 250 \$ à la SP Canada Laurentides.

CE - 14737_25-05-22

POINT 5.2

DEMANDE DE COMMANDITE PUBLICITAIRE - TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION PALLIA-VIE

ATTENDU la tenue du tournoi de golf annuel de la Fondation Pallia-Vie;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer en achetant une commandite publicitaire;

ATTENDU QUE l'évènement se déroule le 3 juillet 2025;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville achète une commandite publicitaire à la Fondation Pallia-Vie pour le tournoi de golf annuel qui a lieu le 3 juillet 2025.

La Ville autorise la trésorière à défrayer le coût de 600 \$ à la Fondation Pallia-Vie.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14738_25-05-22

POINT 5.3

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION POUR ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ÉMISE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP), TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PRISE D'EAU ET OUVRAGES CONNEXES VP 2018-2

ATTENDU QUE la construction de la prise d'eau et de ces ouvrages connexes, empiètent dans les milieux humides et hydriques, et qu'en raison de cet empiétement, l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (L.R.Q., c.Q-2) est nécessaire avant le début des travaux;

ATTENDU QUE la Ville a déposé le 1er août 2024 une demande d'autorisation pour la construction de la nouvelle prise d'eau et ouvrages connexes;

ATTENDU QUE La Loi sur la qualité de l'environnement permet d'exiger le paiement d'une contribution financière à tout demandeur dont le projet porte atteinte aux milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE le MELCCFP a émis un avis de contribution financière d'un montant de 98 291,16 \$ à titre de compensation à l'atteinte aux milieux humides et hydriques afin d'émettre l'autorisation demandée;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme autorise le transfert d'un montant de 98 291,16 \$ au MELCCFP à titre de compensation à l'atteinte aux milieux humides et hydriques afin d'obtenir le certificat d'autorisation dans le cadre du projet construction de la prise d'eau et de ces ouvrages connexes, et ce, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La Ville impute ce montant au règlement d'emprunt numéro 0885-000.

CE - 14739_25-05-22

POINT 5.4

AIDE FINANCIÈRE - FONDATION RIVIÈRES

ATTENDU la demande d'aide financière de Fondation Rivières reçue à la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite contribuer à la campagne de financement "Adoptez la rivière-du-Nord" pour la somme de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le service de l'environnement souhaite également contribuer à la campagne de financement pour 5 000 \$;

Il est proposé par : Marc Bourcier

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme offre une aide financière de 10 000 \$ à Fondation Rivières pour la campagne de financement "Adoptez la rivière-du-Nord".

La trésorière soit autorisée à payer à la Fondation Rivières le montant de 10 000 \$ toutes taxes incluses.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14740_25-05-22 POINT 5.5

SOUPER-BÉNÉFICE - CENTRE PRÉVENTION DU SUICIDE LE FAUBOURG

ATTENDU la campagne de financement annuelle du Centre prévention du suicide le Faubourg qui aura lieu le 6 juin prochain;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à la soirée bénéfice;

ATTENDU QUE 8 élus pourront y participer;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville achètera une table de huit places pour l'évènement.

La trésorière soit autorisée à défrayer les coûts de 1 400 \$ au Centre prévention du suicide le Faubourg.

CE - 14741_25-05-22 POINT 5.6

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SITE POUR ACCUEILLIR UN BLOC SANITAIRE PRÉFABRIQUÉ (2023-16 TRAV)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur « Excavation Talbot inc. », par la résolution numéro CE-14107/24-03-14, Travaux d'aménagement du site pour accueillir un bloc sanitaire préfabriqué (2023-16 TRAV);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 23 mai 2024;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 8 mai 2025 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'acceptation définitive des travaux d'aménagement du site pour accueillir un bloc sanitaire préfabriqué (2023-16 TRAV) soit prononcée.

CE - 14742_25-05-22 POINT 6.1

OPTION DE PROLONGATION - DISPOSITION DES VÉHICULES POUR LA FOURRIÈRE (2024-BS-066)

ATTENDU l'analyse des soumissions par le Service des finances quant au soumissionnaire ayant soumis l'offre la plus élevée;

ATTENDU l'option présente au sommaire décisionnel de reconduire le contrat pour une année supplémentaire;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville prolonge le contrat pour la vente de véhicules en lots pour la récupération du métal à « Les pièces d'autos usagées Lemieux inc. », pour

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

un montant de 70 038,46 \$, taxes incluses, portant ainsi le montant total de ce contrat de revenu à 140 076,92 \$.

La durée du contrat s'échelonnera du 1er juin 2025 au 31 mai 2026.

CE - 14743_25-05-22

POINT 7.1

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LA TABLE DE RÉFLEXION ET D'ACTIONS DE RETRAITÉS ET AÎNÉS (TRARA) MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD - SALON DES AÎNÉS 2025

ATTENDU QU'en mai 2015, la Ville a été reconnue « Municipalité Amie des Aînés » par le ministère de la Famille et des Aînés et qu'elle a obtenu le renouvellement de cette démarche « Municipalités Amies des Aînés » (MADA) en 2023;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir à ses citoyens l'occasion de prendre part à un événement regroupant les principales sources d'informations portant sur les services offerts aux aînés sur son territoire, incluant les informations concernant ses propres services;

ATTENDU QUE la TRARA est un organisme reconnu par la Ville qui représente une quarantaine d'organismes dédiés aux aînés;

ATTENDU QUE la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le 27 mars 2025, recommande la signature du protocole d'entente avec la TRARA pour l'organisation de l'édition 2025 du Salon des aînés qui se tiendra au Quartier 50+ le 6 septembre prochain;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec la Table de réflexion et d'actions de retraités et aînés (TRARA) MRC de La Rivière-du-Nord, relatif à l'organisation du Salon des aînés de l'édition 2025.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente joint à la présente résolution.

CE - 14744_25-05-22

POINT 7.2

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE depuis 2008, la Ville contribue financièrement au programme Médiation conciliation de quartier des Laurentides;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme Mesures alternatives des Vallées du Nord dans le cadre de son programme Médiation conciliation de quartier des Laurentides pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU QUE l'organisme communautaire Mesures alternatives des Vallées du Nord contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes et au développement de l'exercice de la citoyenneté et du civisme dans les Laurentides;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités participent financièrement à ce programme;

ATTENDU QUE la contribution est basée sur la population de 84 403 habitants à 0,34 \$, pour un montant total de 28 697,02 \$;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 24 avril 2025;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif au programme Médiation conciliation de quartier des Laurentides avec l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord joint à la présente résolution.

La Ville autorise le versement d'une contribution de 28 697,02 \$ pour l'année 2025-2026.

CE - 14745_25-05-22

POINT 7.3

PROJET GRAND-HÉRON PHASE 7 – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA BERNACHE (PR 2021-70) – ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA

ATTENDU QU'une cession de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada est requise afin de permettre l'installation de la ligne électrique dans le cadre du projet promoteur Grand-Héron phase 7 (PR 2021-70);

ATTENDU QUE la cession de servitudes est requise sur les parties de lot suivantes:

- Parcellle #1 : Partie du lot 5 728 015 du Québec représentant une superficie de 21 m²;
- Parcellle #2 : Partie du lot 5 728 015 du Québec représentant une superficie de 18,8 m²;

ATTENDU QUE Me Karine Turgeon Wall, notaire, a préparé le projet d'acte de cession de servitude;

ATTENDU QUE la description technique en date du 14 avril 2025 portant la minute 17178, préparée par M. Robert Katz, arpenteur-géomètre de la firme « T.T. Katz »;

ATTENDU QUE la servitude est conforme aux attentes du Service de l'ingénierie de la Ville;

ATTENDU QUE tous les frais de la présente demande sont à la charge du demandeur;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur deux parcelles du lot 5 728 015 du cadastre du Québec appartenant à la Ville ainsi que tout autre document nécessaire afin d'y donner suite.

CE - 14746_25-05-22

POINT 8.1

MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ #2869

ATTENDU QUE l'enquête effectuée à la suite des événements ayant eu lieu les 30 avril et 6 mai 2025;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines relativement à l'imposition de cinq jours de suspension sans solde à l'employé #2869;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville suspend sans solde l'employé #2869 pour cinq jours ouvrables comme mesure disciplinaire, à la date déterminée par la direction du service concerné.

CE - 14747_25-05-22
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

Le greffier adjoint par intérim,

Marc Bourcier

Simon vincent

SIMON VINCENT, avocat